



DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Agen, le 09 JAN. 2023

**AVENANT A L'ARRETE RELATIF AU TARIF HORAIRE D'INTERVENTION DES AIDES A DOMICILE
APPLICABLE A UNA 47**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

- VU la demande de la Fédération UNA en date du 22/11/2022 ;
- VU la délibération du Conseil départemental de Lot-et-Garonne en date du 02/12/2022 instituant une nouvelle modalité de versement des financements APA à domicile en faveur de la Fédération UNA ;
- VU l'avenant au CPOM entre le Département et la Fédération UNA co-signé le 15/12/2022 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2022 est complété comme suit :
A compter du 01/01/2023, les financements dus dans le cadre de l'APA à domicile seront versés à une fréquence mensuelle sur la base d'une dotation prévisionnelle annuelle de 8 562 222 €.
Une régularisation sera réalisée sur la base du service fait, conformément aux dispositions réglementaires et aux clauses du CPOM.
- ARTICLE 2 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale Cours administrative de Bordeaux, 17 Cours de Verdun, 33074 BORDEAUX Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Département et le Directeur du service d'aide à domicile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée au service d'aide à domicile. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour la Présidente du Conseil départemental,
Le Directeur général des services,

Laurent DELRUE

Accusé de réception en préfecture
047-724700013-20230110-DDSPA2023-001-AI
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023